

sons construites à Stoney-Mountain ont six pièces, elles sont modernes à tous points de vue, car elles datent des deux dernières années. Elles coûtent \$9,000 et on les loue à \$35 par mois. Nous estimons que ce sont là des conditions équitables pour les employés.

M. Bryce: Je ne crois pas que le ministre ait répondu à ma question. Je voudrais qu'il établisse une comparaison entre les différents pénitenciers, parce que j'ai reçu bien des plaintes au sujet de ces maisons. Je ne voudrais pas les condamner avant que le ministre me fournisse des données sur lesquelles je puisse fonder mon jugement. On a sans doute formulé des plaintes au ministre à ce sujet.

L'hon. M. Garson: Non. L'honorable député pourrait-il préciser de quels pénitenciers il parle? Je pourrais peut-être alors lui dire de quel genre de maisons il s'agit, quel en est le loyer et le reste. Cependant, il est difficile de répondre à une question aussi générale. De quels pénitenciers l'honorable député se plaint-il?

M. Bryce: Voici de quoi il s'agit. Le ministre dit qu'on exige un loyer de \$35 à l'égard des maisons à Stoney-Mountain. Combien exige-t-on à l'égard de maisons analogues à Saint-Vincent-de-Paul?

L'hon. M. Garson: Il n'y a pas de maisons semblables à Saint-Vincent-de-Paul.

M. Bryce: N'existe-t-il aucun moyen d'établir une comparaison?

L'hon. M. Garson: Les maisons dont parle l'honorable député à Stoney-Mountain ont toutes été construites au cours des deux dernières années. Comme je l'ai indiqué auparavant, les maisons aux pénitenciers ne sont pas toutes de la même qualité et ne sont pas toutes d'un modèle récent; elles diffèrent à bien des points de vue. Par conséquent, si l'honorable député désire formuler une plainte au sujet d'une maison en particulier, je le prie de m'indiquer de quel pénitencier et de quel genre de maison il parle. Nous lui fournirons volontiers les renseignements relatifs au loyer, au genre de maisons et le reste.

M. Bryce: Pour couper court à toute discussion, le ministre peut-il m'indiquer le prix du loyer et le nombre de chambres des habitations attachées aux divers pénitenciers?

L'hon. M. Garson: Je ne puis répondre immédiatement mais je communiquerai volontiers ce renseignement plus tard.

M. Bryce: Je ne tiens pas à l'avoir ce soir.

L'hon. M. Garson: Le député peut être sûr que je le lui communiquerai.

M. Bryce: Le ministre me fournira ce renseignement?

L'hon. M. Garson: Certainement.

M. Bryce: On me communiquera cette information.

L'hon. M. Garson: Je le ferai volontiers. (Le crédit est adopté.)

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ

277. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada, \$175,000.

M. Macdonnell (Greenwood): Le premier ministre nous donnerait-il des explications?

Le très hon. M. St-Laurent: On m'informe que la commission royale a presque terminé ses séances publiques, à l'exception de celles qu'elle tiendra à Terre-Neuve; elle partira pour cette province le 6 juillet. En outre, pour ce qui est de son rapport, je crois savoir que la préparation de la partie contenant l'exposé de son enquête est avancée; puis, les commissaires se sont consacrés très régulièrement et sans interruption à l'étude des vœux qu'il conviendra de présenter dans le rapport, tout en surveillant la rédaction des chapitres du rapport qui renferment l'exposé de l'enquête.

J'espère que le rapport sera disponible au début de l'automne. Ce n'est qu'un espoir, mais mes entretiens avec les membres de la commission m'ont porté à croire que nous pouvons nous attendre à obtenir le rapport en octobre. Je sais que les membres de la commission ont trouvé le travail fort intéressant, mais ces hommes et ces femmes ont d'autres importantes fonctions; ils estiment donc opportun de s'acquitter de leur responsabilité en ce sens aussi rapidement qu'ils le peuvent, compte tenu de l'objet de la tâche; ils souhaitent qu'elle soit utile à la population canadienne tout en leur faisant honneur.

M. Macdonnell (Greenwood): Le premier ministre peut-il nous dire si l'augmentation sensible des frais est attribuable à une raison spéciale? A-t-on élargi la portée primitive?

Le très hon. M. St-Laurent: On n'a pas ajouté à la portée générale, mais les commissaires ont constaté, après avoir abordé leur tâche, qu'ils pourraient accélérer le travail en employant un personnel plus nombreux que celui dont ils disposaient au tout début et en confiant la préparation d'études spéciales à des hommes et à des femmes qu'ils jugeaient aptes à ce travail.

M. Fleming: Étant donné l'importance du rapport, le premier ministre consentirait-il à en transmettre un exemplaire à tous les députés dès qu'il sera publié plutôt que d'attendre à la prochaine session pour le déposer?